



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle  
Section départementale du Val d'Oise  
38, rue d'Eragny  
95310 SAINT-OUEN L'AUMÔNE  
[fnecfpo95@gmail.com](mailto:fnecfpo95@gmail.com) – 07.71.23.46.64

## **Déclaration FNEC-FP-FO au Comité Départemental de l'Éducation Nationale du Val d'Oise du 21 avril 2020**

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture,  
Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames, messieurs les membres du CDEN du Val d'Oise,

La question des inégalités sociales semble inquiéter le président Macron pour justifier la réouverture des écoles. Pourtant, la dotation insuffisante en postes cette année pour le 1<sup>er</sup> degré (la plus faible depuis 4 ans) ainsi que la ridicule dotation supplémentaire accordée pour notre académie montrent que les inquiétudes de façade du Président ne se traduisent pas en actes, d'autant plus que ces décisions ont été prises récemment. Les conséquences vont être inévitables pour la rentrée prochaine : augmentation des effectifs dans les classes, dédoublements ou co-intervention dans des conditions dégradées, en bref une dégradation des conditions de travail pour les personnels et d'apprentissage pour les élèves. Dans le contexte de crise sanitaire et d'accroissement du décrochage scolaire, seul un réel plan d'urgence avec des créations massives de postes permettrait d'apporter une réponse à la hauteur de la situation pour la rentrée prochaine.

Depuis le 16 mars, des personnels volontaires accueillent dans les écoles et établissements les enfants des personnels soignants quand d'autres sont amenés à assurer une continuité pédagogique dans des conditions difficiles que chacun connaît. La FNEC FP FO renouvelle sa demande que les mesures de protection et d'hygiène soient systématiquement appliquées, que du matériel (masques, gel hydroalcoolique et savon, serviette à usage unique...) soit systématiquement fourni. Dans une très grande partie des lieux d'accueil, ce n'était pas le cas avant les congés. Outre les protections indispensables qui doivent parvenir immédiatement aux personnels présents dans les établissements, nous demandons également qu'un dépistage soit organisé pour tous les personnels, et notamment dès maintenant ceux qui sont volontaires pour accueillir les enfants de soignants.

En pleine crise sanitaire, la colère monte contre les mesures d'austérité des différents gouvernements successifs qui ont conduit au désastre actuel de l'hôpital public, notamment les fermetures de lits : 65 000 suppressions de lits en 15 ans, rappelons-le.

Le Président de la République a déclaré le 13 avril : « À partir du 11 mai, nous rouvrirons progressivement les crèches, les écoles, les collèges et les lycées ». « Cela permet aux entreprises

*de bien préparer la reprise, et aux enfants de retrouver le chemin de l'école* » s'est félicité un porte-parole du Medef. Mais du côté des personnels, cette annonce a provoqué l'incompréhension : la colère est encore montée d'un cran.

Le Ministre Blanquer a présenté le 21 avril son « plan » de reprise à partir du 11 mai : il faudrait assurer une « rentrée échelonnée » pour des classes ou demi-classes, pour alterner des groupes, privilégier certains niveaux et certains élèves « en difficulté », continuer l'enseignement à distance tout en se déplaçant dans les écoles etc., tout cela sans aucune garantie de mesure de protection ! C'est inacceptable !

**Cette décision est irresponsable.** Comment comprendre que les restaurants restent fermés, et que les rassemblements soient toujours interdits alors que les établissements scolaires devront rouvrir ? À l'école, les gestes barrières sont impossibles à appliquer. Comment observer une distanciation sociale, même dans des classes ou demi-classes de 15 élèves, durant la récréation, à la cantine... ?

Seuls ceux qui présenteront des symptômes seront testés, selon le président Macron. Or, la plupart des enfants porteurs du virus sont asymptomatiques. D'après les dernières recherches, un malade peut infecter son entourage deux jours avant de présenter le premier symptôme ! Comment éviter tout risque de contagion ? Avec cette même analyse, c'est le conseil national de l'ordre des médecins qui s'oppose à la réouverture des écoles le 11 mai car « **déconfiner le milieu scolaire reviendrait à remettre le virus en circulation** » (selon le Conseil national de l'ordre des médecins).

Le gouvernement fait le choix de la fatalité face à la pandémie, parce qu'il se refuse encore à mettre en place un dépistage systématique ainsi que la mise à disposition de masques, mesures pourtant préconisées par l'OMS et un nombre grandissant de scientifiques comme seul moyen de sortir rapidement de la crise sanitaire. Nous rappelons que l'employeur a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (article L. 4121-1 du Code de Travail).

Depuis plus d'un mois, la FNEC FP-FO intervient à tous les niveaux pour exiger du ministre qu'il prenne ses responsabilités en matière de protection des personnels. Force Ouvrière a fait adopter un avis au CHSCT ministériel le 3 avril demandant « un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité. » **La FNEC FP FO a lancé, il y a deux jours, une pétition nationale intitulée « Le 11 mai ou après... Pas de reprise sans dépistage systématique, sans tous les moyens de protection nécessaires ! » qui a déjà recueilli plus de 33 000 signatures.**

Les personnels refusent d'aller à l'abattoir. Les déclarations du Ministre ce matin inquiètent encore davantage les personnels. Quant à la mise à disposition des masques pour tous les personnels, le ministre de l'Éducation nationale se contente de dire : « c'est une possibilité ». Alors que l'on sait que les masques FFP2 manquent partout, et en premier lieu dans les hôpitaux !

**La FNEC FP-FO exige, avant toute reprise de l'activité :**

- Des tests sérologiques pour organiser le dépistage systématique pour tous les personnels et les élèves, conformément à l'avis du CHSCT ministériel
- La désinfection des écoles, services et établissements scolaires
- Des matériels de protection (gel hydroalcoolique, gants et masques FFP2) en quantité suffisante